



Projet d'Agglomération de 5^e génération

Consultation publique

du 19 octobre 2024 au 17 novembre 2024



Une ambition à la hauteur d'une région d'exception

Les Communes faisant partie d'Agglomération Rivelac invitent chaque citoyen-ne, association ou instance concernée à transmettre ses remarques et suggestions sur le PA5 de Rivelac. Le processus de validation du PDI Plan Directeur Intercommunal débutera quant à lui courant 2025.

Ce document peut être consulté sur www.agglorivelac.ch ou en format papier dans les administrations communales durant la consultation publique, soit du 19 octobre au 17 novembre 2024.

Les remarques et suggestions sont à adresser par courriel à consultation@agglorivelac.ch ou par courrier à Agglomération Rivelac, avec la mention « PA5 consultation publique », Route de Pra de Plan 18, 1618 Châtel-St-Denis.

Lors de la rédaction de remarques et/ou suggestions, nous vous prions :

- D'indiquer vos données personnelles (Nom, Prénom, adresse, téléphone, courriel).
- De structurer votre prise de position en différenciant les remarques et ou suggestions générales ou celles ciblées sur des points spécifiques.
- En introduction de chaque commentaire, indiquer l'élément du rapport auquel vous faites référence (numéro et nom du chapitre, de figure, de mesure, etc).
- Lorsqu'un commentaire nécessite une modification de contenu, expliciter clairement l'action souhaitée par ajout, modification, suppression, etc.



Enjeux et approche

D'ici à 2040, les projections actuelles tablent sur une augmentation de la population sur le territoire Rivelac.

Cette croissance prévue doit être accompagnée dans le respect de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), c'est-à-dire en orientant le développement urbain vers l'intérieur et en optimisant les déplacements afin de préserver le paysage et les coteaux.

Seule une réflexion coordonnée à l'échelle intercommunale permettra de développer un territoire de proximités, où « chaque chose est au bon endroit ».

Le PA5 en quelques mots

En vue de l'examen fédéral en mars 2025, le PA5 est soumis à la consultation publique. L'un des grands enjeux des projets d'agglomération est la possibilité de cofinancer des infrastructures de transports à hauteur de 30 - 50 %.

Le projet d'agglomération développé propose une **vision concertée** et une **évolution coordonnée du territoire**. Des bords du Léman à la Veveyse fribourgeoise, en passant par les coteaux et les plateaux, la vision commune pour l'agglomération à l'horizon 2040 s'articule autour de trois grandes orientations :

Préserver le paysage

- Renforcer l'armature paysagère
- Développer un territoire harmonieux et respectueux de l'environnement

Développer vers l'intérieur

- Organiser l'urbanisation autour de noyaux urbains compacts
- Renforcer la ville des courtes distances
- Proposer des mobilités efficaces, durables et attractives

Gagner en attractivité

- Offrir un cadre de vie de qualité et attractif
- Assurer la vitalité économique de l'agglomération
- Maintenir la notoriété de la région

Pour en savoir plus, visitez la page du projet sur le site www.agglorivelac.ch ou scannez le QRcode

